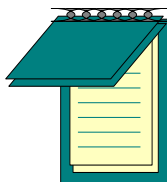


COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20/03/2017



LANTRAC A L'ECOUTE DU CONSEIL MUNICIPAL

La dernière réunion du Conseil Municipal s'est déroulée **le 20 mars 2017** sous la présidence de Monsieur BRESSELLE Pierre, Maire de Lantriac.

Présents tous les membres sauf : M. SURREL Julien, procuration à M. BRESSELLE Pierre ; Mme DESSALCES Laurence, procuration à M. REYMOND Laurent ; Mme ISSARTEL Michèle, procuration à Mme MAUTE Annie ; Mme ROCHE Isabelle, procuration à Mme DARNE Séverine ; M. ANDRE Jérôme, procuration à Mme JAMMES Josette.

Excusés: M. SOULIER Denis et Mme EXBRAYAT Corinne.

M. BESSETTE Bernard a été nommé Secrétaire.

Le dernier compte rendu est porté à la connaissance du Conseil Municipal et ne donne lieu à aucun commentaire. L'ordre du jour est alors abordé

COMPTE DE GESTION 2016

A l'unanimité, le conseil municipal déclare que le compte de gestion du Receveur Municipal visé et certifié par le Maire n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte administratif dressé par Monsieur le Maire qui ne participe pas au vote.

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	984320,98€	Dépenses	411 188,69€
Recettes	1 309 158,55€	Recettes	1 347 507,54€

INDEMNITE DES ELUS

Suite à l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction de 1015 à 1022, le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification de la délibération indemnitaire.

PLUI

Monsieur le Maire rappelle que la Loi ALUR a fixé l'échéance de mars 2017 pour le transfert de la compétence urbanisme aux communautés. Le Maire conservera le pouvoir d'accorder les autorisations d'urbanisme, le PLUI devrait offrir une vision prospective d'aménagement du territoire. Monsieur le Maire souligne que le PLU actuel ne saurait être conservé et devrait être mis en conformité avec le Grenelle de l'environnement et le SCOT du Pays du Velay.

Le Conseil Municipal, approuve la mise en place du PLUI

DROITS DE PREEMPTION

Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la maison BADIOU (parcelle AN, n° 137) et sur les parcelles AN n° 128 et 129.

ETUDE DEPLACEMENTS MODE DOUX

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition du cabinet BEMO pour une étude en trois phases des déplacements doux (liaison avec la gare, le complexe en construction, les bâtiments publics). Le conseil municipal à l'unanimité, approuve le lancement de cette étude et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

TERRAINS DU MONT

Monsieur le Maire expose la proposition d'achat d'un terrain au prix de 25€ le m². Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'accepter cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cet achat.

Divers :

FRAIS D'OBSEQUES

Suite au décès de Mme ROBERT, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'inscription au budget communal et le paiement des frais d'obsèques.

LISTE PREPARATOIRE DES JURES D'ASSISES 2018

Monsieur le Maire rappelle la procédure d'établissement de la liste des jurés d'assises. L'arrêté préfectoral du 9 mars 2017 fixant à deux le nombre de jurés, il est alors procédé au tirage au sort de 6 noms à partir de la liste électorale. La liste annuelle définitive sera fixée par une commission départementale présidée par le Président du tribunal.

- CHANAL Marie Thérèse épouse CHANTEMESSE
- RICHAUD Marcelle
- MARION Chantal épouse DURGEAU
- BOYER Martine épouse FAUCOIT
- MARIJON André
- RICHAUD Coralie épouse BRUCHET

COMPTEURS COMMUNIQUANTS

Monsieur le Maire évoque les problématiques liées à l'installation des compteurs communicants, il invite les conseillers à se documenter afin de délibérer lors d'un prochain conseil.